
Délibération du Comité Syndical n° 2018/02/16-10

Séance du **16 FEVRIER 2018**

Objet : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	38
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	42
	votes pour :	42
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 16 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 7 février 2018, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Xavier VANDENBULCKE, Daniel GRESSENT, Jean-Louis LUC (suppléant), Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Benoît DESCHAMPS, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Francis BELLENGER, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET,
M. Michel LEJEUNE a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur territorial Normandie GRDF,
- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Seine-Maritime Enedis,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur du service transition énergétique du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/02/16-10 :

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

VU :

- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales,
- l'article L2312-1 du CGCT prévoyant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou dans un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,
- vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT :

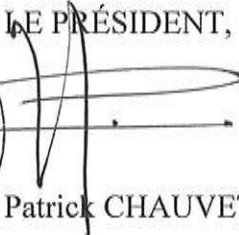
- que dans un EPCI d'au moins 10 000 habitants, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,
- que ce rapport donne lieu à un débat,
- que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département,
- que ce rapport fait l'objet d'une publication,
- que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,


Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport sur l'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018,
- **AUTORISE** le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires dès à présent pour le programme 2018, sans attendre le vote du budget, lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

10/10/10

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Instauré par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le rapport d'orientation budgétaire a pour objet d'appuyer le débat d'orientation budgétaire, afin de permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Ce rapport est donc le socle de la démocratie participative du comité syndical en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général de Collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi « NOTRe », il incombe au président de présenter le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus spécifiquement, pour le SDE76 le rapport doit inclure une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit préciser un ensemble d'informations budgétaires et financières inclus dans le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Le SDE76 s'attache donc à réaliser ce rapport avec rigueur et s'implique dans cette démarche d'informations afin de permettre un débat constructif nécessaire pour une démocratie participative de qualité.

Sommaire

I/ Contexte général.....	3
A/ situation générale.....	3
B/ situation de la collectivité	4
II/Situation et orientation de la collectivité.....	6
A/ section de fonctionnement	6
1-recettes.....	6
2-dépenses.....	8
B/section d'investissement	9
1-recettes.....	9
2-dépenses.....	11
C/ analyse financière.....	12
1-épargne brute	12
2-épargne de gestion	12
3-épargne nette ou autofinancement	12
4-évolution de la dette.....	13
III/la gestion et prévision de ressources humaines	15
A/ les ressources humaines 2015-2018.....	15
1-L'évolution des effectifs.....	15
2-Pyramide des âges	16
3-Répartition des agents selon leur catégorie	17
5-Le temps de travail	18
6-La rémunération	18
7-La gestion prévisionnelle de l'emploi et des charges de personnels	18
4-les orientations budgétaires	20
A -Les perspectives stratégiques.....	20
B -Les orientations budgétaires	20
5-le budget annexe de génie civil.	23
6-le budget annexe de la maintenance d'éclairage public	24

I/ Contexte général

A/ situation générale

Le contexte des finances publiques locales est marqué par deux projets de loi essentiels.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPPF) pour les années 2018 à 2022 définit les orientations budgétaires que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques. La ligne directrice de ce projet, qui est la réduction du déficit, s'adosse sur trois objectifs principaux :

- Une diminution de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- Une diminution d'1 point du taux de prélèvement obligatoire,
- Une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Afin de s'assurer de la participation des collectivités locales, l'état prévoit différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales. Ainsi, des objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement vont être imposés aux collectivités locales. Cet objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement a été décliné pour chaque collectivité. Un dispositif de contractualisation entre l'état et les collectivités a été mis en place, mais celui-ci concerne les 319 plus grandes collectivités.

De plus, une nouvelle règle prudentielle du recours à l'emprunt va s'imposer pour maîtriser la dépense et l'endettement local. A cette fin, un ratio d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute) serait intégré au CGCT et il devra correspondre au plafond national décidé.

Parallèlement, le projet de loi est adossé sur un « grand plan d'investissement » de 57 milliards d'euros qui s'articule autour de 4 axes majeurs :

- la transition écologique
- les compétences et l'emploi
- dynamiser la compétitivité par l'innovation
- construire l'Etat de l'âge numérique

Les collectivités devraient être bénéficiaires de 10 milliards d'euros de ce plan d'investissement.

A l'accoutumée de ces dernières années, le projet de loi de finances pour 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique qui ne sera pas retracé dans ce rapport. Nous pouvons citer tout de même les deux dispositions majeures pour les collectivités locales : la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et le remplacement des mesures de corrections de la DGF.

Sur un plan macro-économique, ce projet est conçu dans une perspective d'amélioration de la situation économique française avec une prévision de croissance du produit intérieur brut de 1.7% pour 2018. De plus, cette loi prévoit de ramener le déficit public à 2.6% du PIB soit 82.9 milliards d'euros.

B/ situation de la collectivité

Dans un environnement territorial en mutation, le syndicat s'adapte et évolue en permanence pour remplir ses missions de service public.

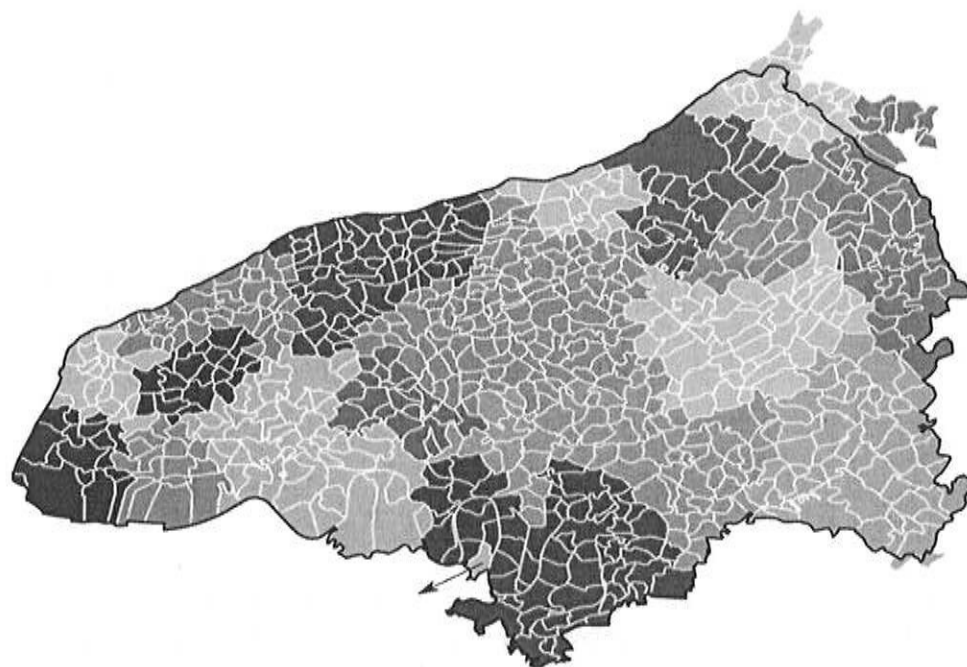
Face au changement de paradigme territorial, notre syndicat s'imprègne et s'adapte au nouveau périmètre territorial et donc aux nouvelles collectivités qui le compose.

En effet, la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle a eu pour conséquence la création de 8 communes nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2016.

- ARELAUNE-EN-SEINE
- FORGES-LES-EAUX
- PETIT-CAUX
- PORT-JEROME-SUR-SEINE
- RIVES-EN-SEINE
- SAINT-MARTIN-DE-L'IF
- TERRES-DE-CAUX
- BUCHY

Toujours dans une logique de réforme des collectivités locales, la loi NOTRe a notamment modifié le périmètre des intercommunalités à fiscalité propre. Ce nouveau paysage intercommunal en Seine Maritime a eu pour effet de substituer 20 nouvelles structures intercommunales à fiscalité propre aux 35 existantes auparavant.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Seine-Maritime est ainsi composée :



■ <u>Métropole Rouen-Normandie</u>	■ <u>Communauté de communes des Quatre Rivières</u> <i>(dont deux communes de l'Eure)</i>
■ <u>Communauté de l'agglomération havraise</u>	■ <u>Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville</u>
■ <u>Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise</u>	■ <u>Communauté de communes de la Côte d'Albâtre</u>
■ <u>Communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral</u>	■ <u>Communauté de communes Terroir de Caux</u>
■ <u>Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine</u>	■ <u>Communauté de communes Communauté Bray-Eawy</u>
■ <u>Communauté de communes de la campagne de Caux</u>	■ <u>Communauté de communes Inter-Caux-Vexin</u>
■ <u>Communauté de communes Caux Estuaire</u>	■ <u>Communauté de communes des Villes Sœurs</u> <i>(dont treize communes de la Somme)</i>
■ <u>Communauté de communes de Londinières</u>	■ <u>Communauté de communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle</u> <i>(dont neuf communes de la Somme)</i>
■ <u>Communauté de communes de la région d'Yvetot</u>	■ <u>Communauté de communes Roumois Seine</u> <i>(1 commune dans la Seine-Maritime)</i>
■ <u>Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval</u>	
■ <u>Communauté de communes des Falaises du Talou</u>	
■ <u>Communauté de communes Caux-Austreberthe</u>	

Ces modifications de périmètres n'ont pas d'impact financier majeur sauf à constater une surcharge de travail pour les personnels afin d'adapter les dossiers en cours sur les nouvelles communes/et ou entités intercommunales correspondantes.

Depuis 2015, le syndicat a déjà dû gérer le retrait de la métropole de Rouen avec des conséquences importantes sur la charge de travail de l'ensemble des services. La convention de retrait est venue clôturer toutes les étapes de retrait et entériner les conditions du départ.

Soucieux de servir au mieux notre territoire, notre syndicat s'investit pour être un acteur de la transition énergétique. Un service est en cours de création afin de doter le syndicat de la compétence et de l'expertise humaine nécessaire pour offrir un service public pertinent. Cette évolution de notre activité adossée à une évolution de nos compétences se fonde sur la mutualisation entre les acteurs déjà existants sur le territoire.

II/Situation et orientation de la collectivité

Cette partie du rapport a pour ambition de mettre en lumière la situation comptable de la collectivité depuis 2015 et de servir de fondement à une analyse financière.

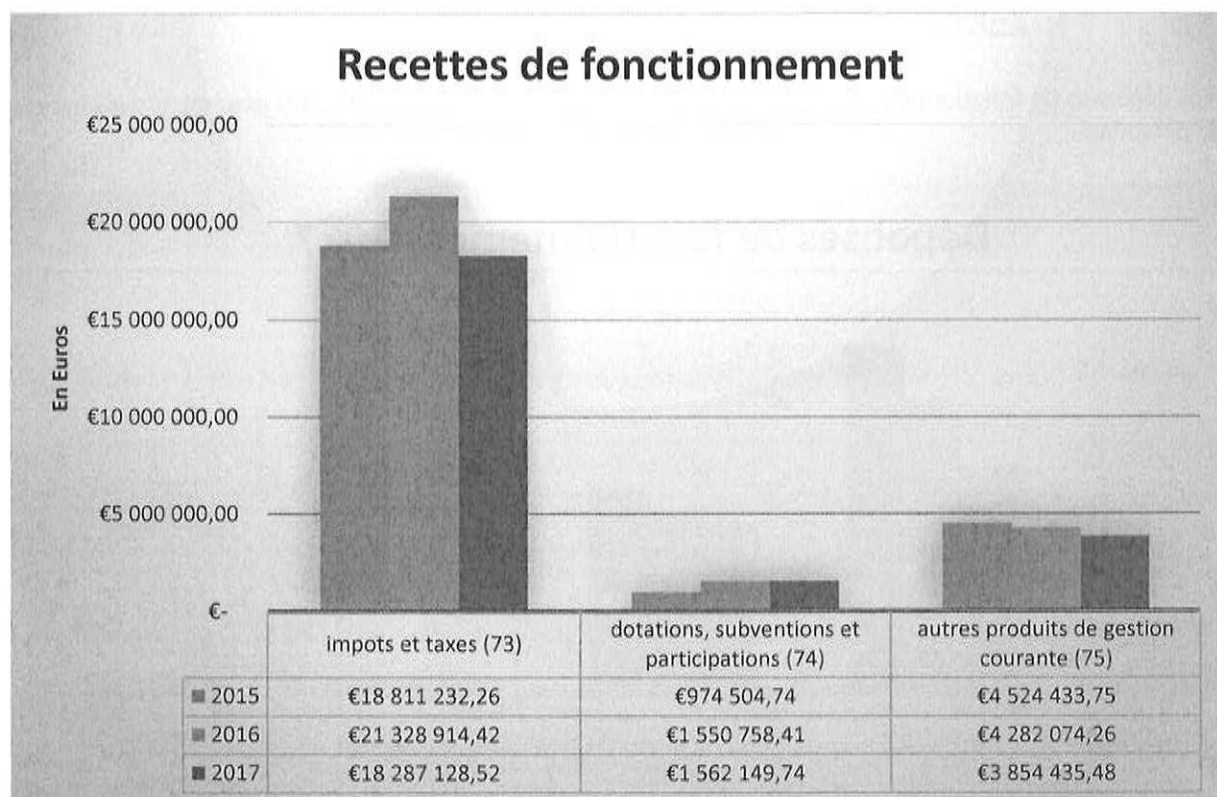
A/ section de fonctionnement

La section de fonctionnement est déterminante pour l'évolution budgétaire du syndicat. En effet, celle-ci comptabilise la majorité de nos recettes réelles permettant d'investir pour nos projets. Une gestion saine et pragmatique des dépenses de fonctionnement nous permet donc de réaliser nos missions de service public.

1-recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), de la taxe Départementale et des diverses redevances : R1, R2 et redevance GAZ.

Une première comparaison avec 2016 doit être faite pour comprendre l'évolution de nos recettes en 2017. En effet, l'année 2016 est encore marquée par des régularisations suite à la reprise des compétences du SDE76 en 2014 et suite à la dissolution des SIER. La taxe départementale est notamment supérieure puisque le département prend en compte nos dépenses sur 3 ans. Grâce à un travail collaboratif avec le Département, les programmes 2012/2013/2014 ont été régularisés en 2015 et versés en 2016.



De plus, la Part Couverte par le Tarif (PCT) a été impactée en 2015 par un protocole mis en place entre ENEDIS et le FACE. La principale conséquence a été le décalage des versements. Ainsi, en 2015 la PCT comprend toute l'année 2014. Les répercussions sont encore présentes en 2016. L'année 2017 est donc la première année sans report.

Dans leur ensemble, nos recettes de fonctionnement sont marquées en 2017 par une légère diminution. Celle-ci s'explique simplement par le départ de la métropole qui a impacté nos recettes sur la TCCFE et sur les redevances dont la base de calcul s'appuie sur la population. Plus précisément, la TCCFE a fait l'objet de régularisation comptable conformément à la convention de retrait. Afin de ne pas pénaliser nos anciennes communes adhérentes et de leur permettre de bénéficier de cette recette, nous avons perçu la TCCFE en 2017. Un reversement total des sommes encaissées a été fait au profit des communes.

- Soit 1 211 518.40€ de reversement aux communes.

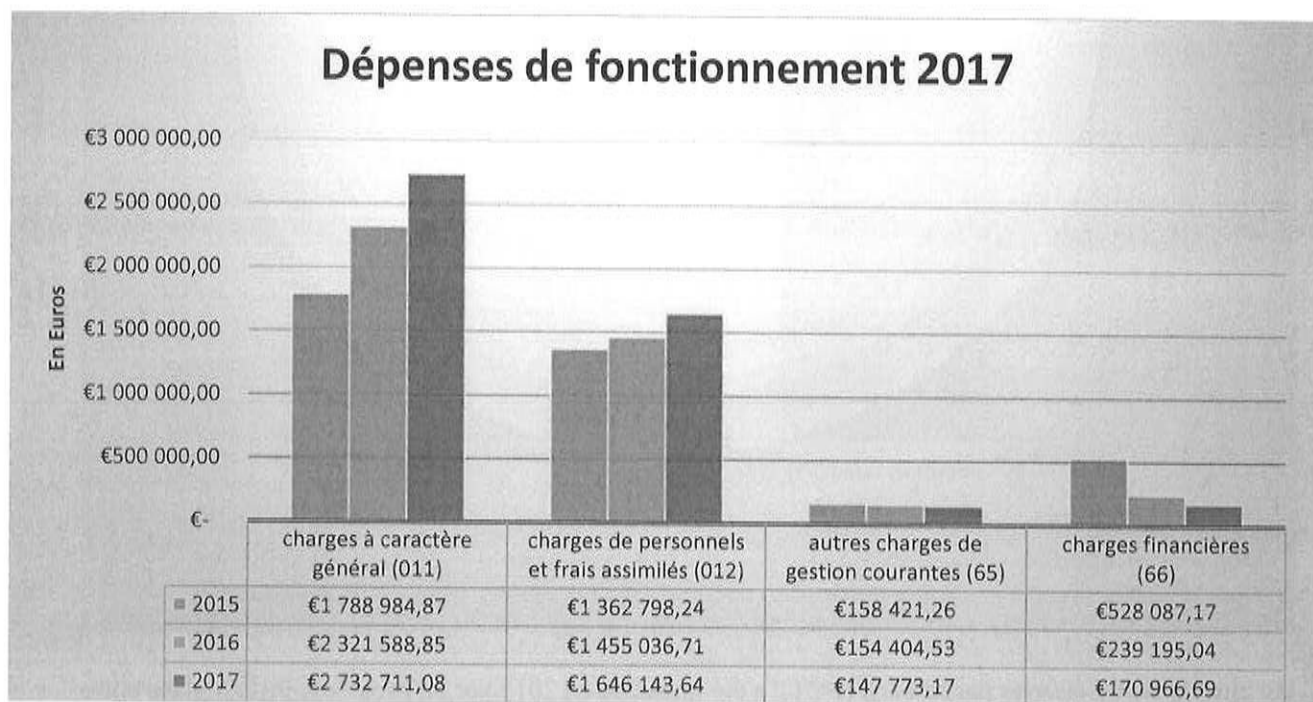
Ce constat est sans conséquence pour nos adhérents, puisque la diminution de ces recettes est corrélée à l'absence de dépense d'investissement pour la métropole.

La perception de nos recettes est d'autant plus essentielle que le SDE76 ne sollicite pas de participation des adhérents au titre de ses coûts de gestion. Nous devons donc nous atteler à maintenir une gestion efficace nous permettant de proposer un service public efficient. A cet égard le taux de réalisation de nos recettes réelles est révélateur de l'implication du syndicat : 89.44% de taux de réalisation.

Pour conclure, l'année 2017 ne peut être comparée à l'année 2016 qui est empreinte de particularités comptables. Par contre, nous pouvons constater que les exercices 2017 et 2015 sont des années similaires et que le syndicat, malgré ses modifications de périmètre, réussit à maintenir et préserver sa stabilité financière.

2-dépenses

Nos dépenses de fonctionnement se composent à 92,87% des charges à caractère général et des charges de personnel.



1/ charges à caractère général

Celles-ci sont essentiellement impactées par deux phénomènes inhérents aux missions de service public réalisées par le syndicat.

Le génie civil

Tout d'abord, ce chapitre budgétaire inclut nos dépenses de génie civil (compte 605) lorsque le SDE76 ne participe pas directement au service public de télécommunication mais qu'il en est le facilitateur. En effet, pour mutualiser nos interventions avec ORANGE, nous réalisons des tranchées communes pour y installer le matériel fourni par ORANGE. Ces dépenses ne sont pas assimilées à de l'investissement, mais elles participent à l'amélioration des réseaux de notre territoire.

- 65% des charges à caractère général concernent le génie civil au profit des projets des adhérents.

Les bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

Conformément à sa volonté d'être un acteur de la transition énergétique, le syndicat a déployé un programme d'installation de bornes électriques. Fort de son choix de permettre l'usage des véhicules électriques sur tout le territoire, le syndicat assume les frais de fonctionnement pour garantir un déploiement optimal. Après les réflexions engagées par notre bureau syndical en 2017, une délibération a été adoptée pour définir un tarif d'usage de nos bornes pour les utilisateurs.

- 14,13% des charges à caractère général concernent le service public de réseau des bornes électriques.

2/ les charges de personnel

Celles-ci sont impactées par les évolutions réglementaires obligatoires liées à la carrière des agents et par des modifications législatives.

Parallèlement, le SDE76 a dû mettre en adéquation les effectifs nécessaires pour la réalisation des nouvelles activités déployées et pour l'optimisation des missions existantes. Nous avons effectué deux créations de poste essentielles portant sur des nouvelles missions en 2017 : un directeur de la transition énergétique et un poste de chargé de communication.

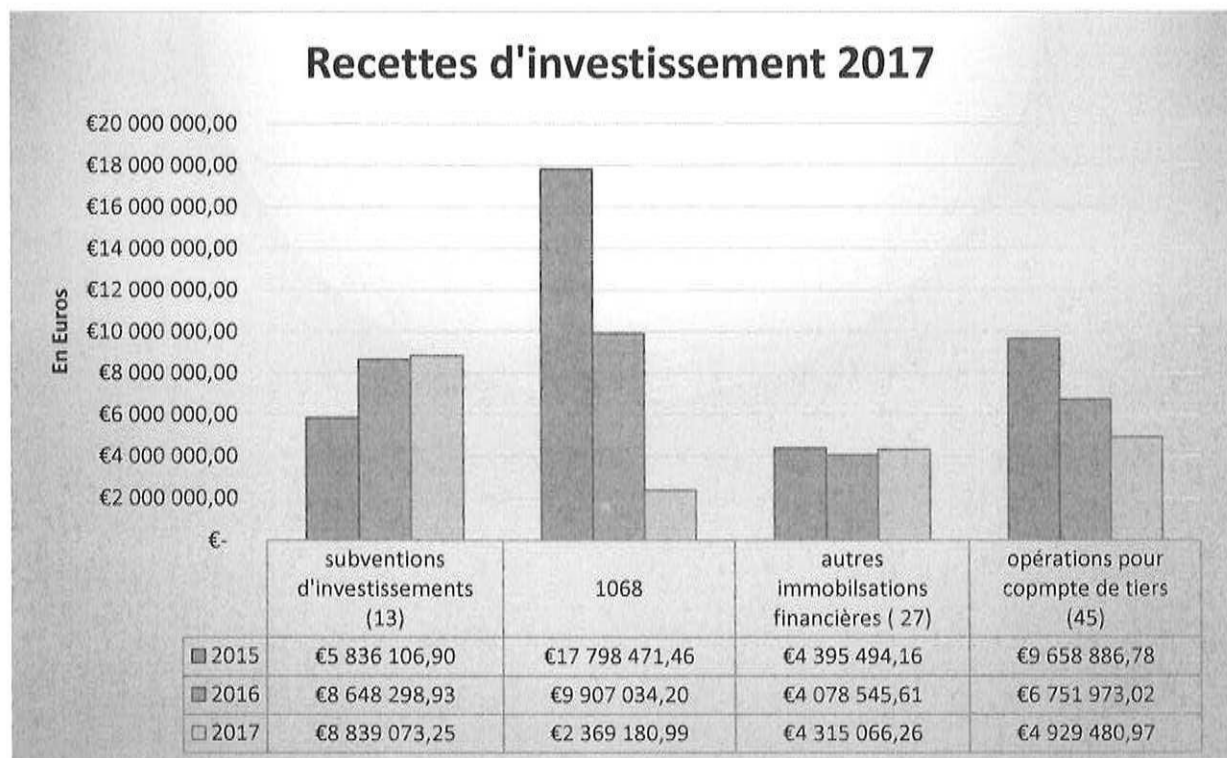
Au quotidien, le SDE76 porte une attention particulière à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir et de maintenir ses capacités financières au bénéfice des travaux demandés par nos adhérents.

B/section d'investissement

Grace à une gestion rigoureuse et maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, nous réalisons des excédents de fonctionnement permettant le financement des travaux d'investissement demandés par nos adhérents.

1-recettes

Nos recettes d'investissement se composent majoritairement des subventions versées par le CAS FACE, des participations de nos adhérents, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068), de la récupération de la TVA et de nos opérations pour compte de tiers.



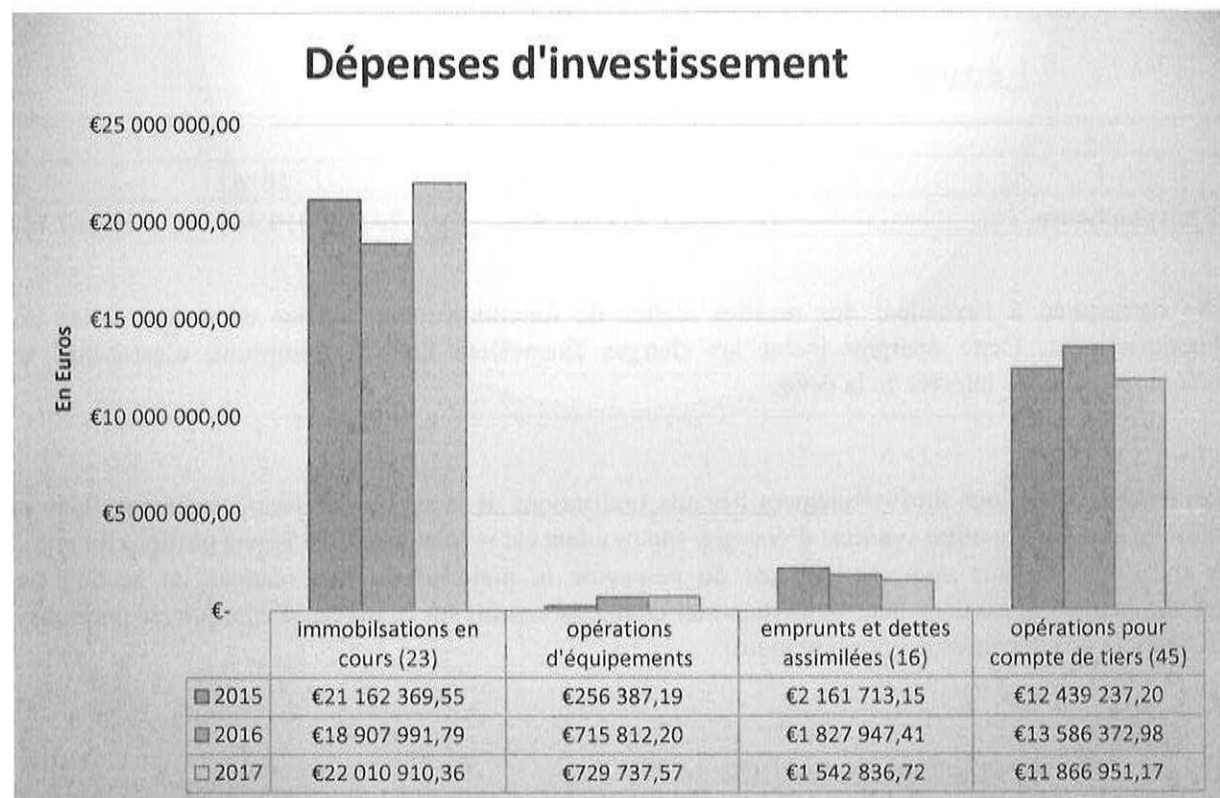
La fluctuation essentielle de nos recettes est liée à l'affectation obligatoire au compte 1068 correspondant à notre besoin de financement. Celui-ci a fortement diminué en 2017 du fait de la baisse significative de notre déficit d'investissement. Sa diminution en 2017 rendra nécessaire une augmentation en 2018, du fait des logiques comptable d'écritures entre le compte 002 et le 1068. La lecture de la recette réelle du compte 1068 doit être faite au regard du montant affecté à l'investissement au 002.

Son évolution est le résultat du décalage entre les dépenses et les recettes d'investissement c'est-à-dire entre l'activité du syndicat sur les réseaux et le versement effectif des dotations et subventions. L'essentiel est de maintenir un excédent de fonctionnement afin de financer notre section d'investissement. L'absence de concomitance entre le paiement des travaux et les demandes de participations aux communes impacte inévitablement le montant des recettes perçues. Ce delta est corrigé sur les budgets ultérieurs.

Pour 2017, le montant des aides du CAS FACE a atteint 5 513 432.50€. Le suivi administratif de cette recette est délicat et il demande une gestion de plus en plus importante afin de percevoir les recettes. Cependant, nous avons mis en place une collaboration en interne nous permettant une réalisation plus importante et plus rapide des crédits alloués par le ministère.

2-dépenses

Nos dépenses d'investissement révèlent les travaux réalisés par le syndicat.



Les immobilisations en cours correspondent aux travaux réalisés par le SDE76 en sa qualité d'autorité concédante sur les réseaux électriques. Nous pouvons donc constater que son évolution révèle une implication forte dans l'exécution de notre cœur de métier. Ces dépenses sont conditionnées par les demandes de nos adhérents auxquelles nous portons une attention particulière. Le service technique s'attache à travailler avec les élus locaux sur le terrain afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Nos dépenses en opération de compte de tiers reflètent également l'implication du syndicat dans sa mission de maître d'ouvrage délégué pour les travaux d'éclairage public.

Ces éléments budgétaires permettent un double constat :

-malgré le départ de la métropole, la charge de travail au profit des travaux programmés est de plus en plus importante.

-La satisfaction de nos adhérents est révélée par leurs demandes de travaux.

C/ analyse financière

L'analyse financière du syndicat permet de donner une image de sa stabilité budgétaire et ainsi donner les outils nécessaires pour réaliser une projection de notre activité.

1-épargne brute

	2015	2016	2017
Epargne brute	21 959 463,95	23 542 010,44	19 487 764,42

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne inclut les charges financières liées à l'emprunt, c'est-à-dire le remboursement des intérêts de la dette.

Son évolution est donc intrinsèquement liée aux réalisations de la section de fonctionnement. Pour le SDE 76, et pour tout autre syndicat d'énergie, son montant est révélateur d'une bonne gestion. En effet, la spécificité de nos comptabilités est de percevoir la majorité de nos recettes en section de fonctionnement. Il est donc nécessaire de porter un regard attentif sur ce niveau d'épargne qui permettra de financer nos dépenses d'investissement.

2-épargne de gestion

	2015	2016	2017
épargne de gestion	21 431 376,78	23 302 815,40	19 316 797,73

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financier.

Notre épargne de gestion étant presque identique à l'épargne brute, nous pouvons donc constater aisément que les charges d'intérêts supportées par le syndicat ne grèvent pas nos dépenses d'investissement.

3-épargne nette ou autofinancement

	2015	2016	2017
épargne nette ou autofinancement	19 269 663,63	21 474 867,99	17 773 961,01

Celle-ci mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de pouvoir financer nos investissements et donc nos travaux sans avoir à recourir à l'emprunt.

4-évolution de la dette

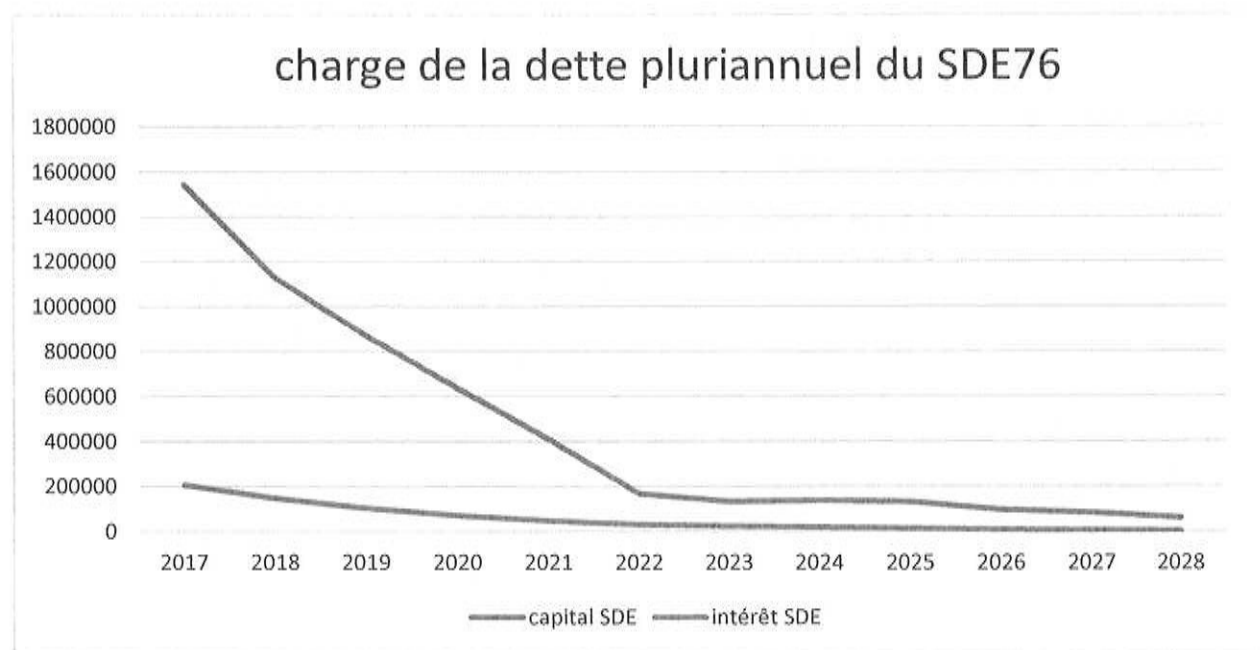
Le SDE76 n'a pas de dette liée aux besoins de financement de ses propres investissements. Lors de la reprise des syndicats primaires, nous avons intégré à notre comptabilité leurs emprunts concernant l'éclairage public et les travaux d'électricité.

Pour ceux concernant les travaux d'électricité, le syndicat les honore en sa qualité d'autorité concédante.

Pour ceux concernant les travaux d'éclairage public, des conventions ont été établies avec les communes concernées afin que celles-ci remboursent leurs emprunts.

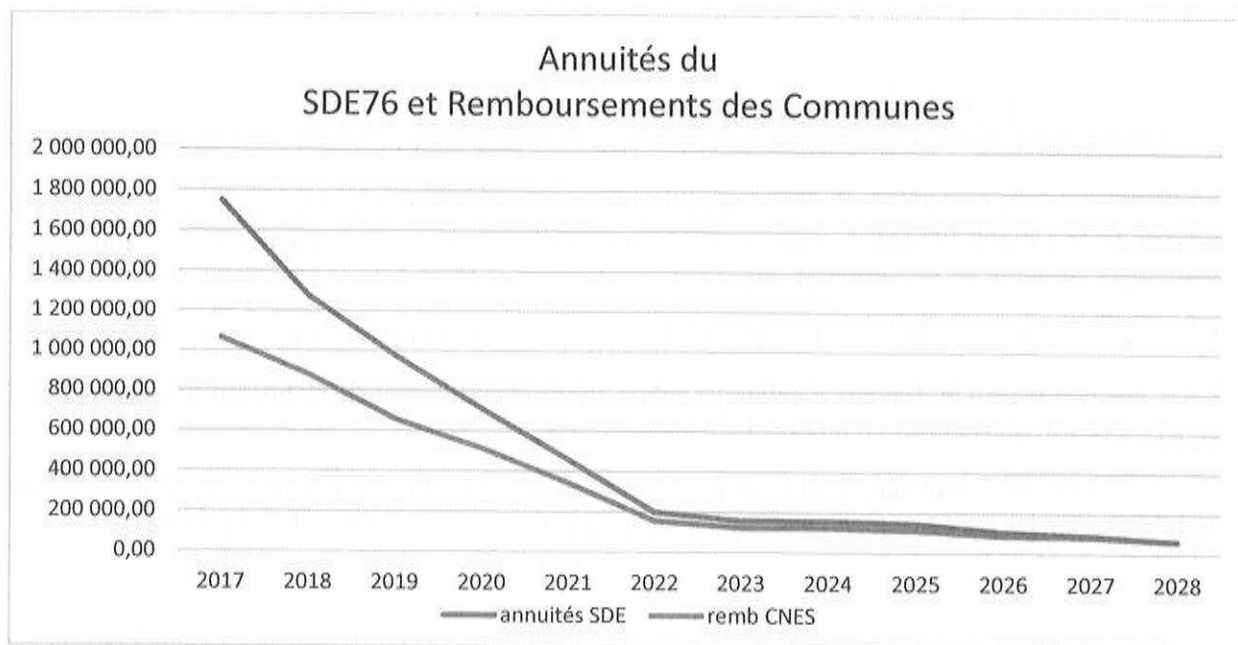
Cette particularité induit une double lecture de notre situation. En effet, nous devons analyser les annuités assumées par le syndicat en concomitance avec les remboursements des communes.

La première prospective qui doit être posée est la fin des échéances contractuelles en 2028. Pendant les dix prochaines années les charges afférentes à l'emprunt seront en forte diminution, nous permettant ainsi de dégager de nouvelles marges budgétaires.



Ce graphique nous permet d'analyser la situation d'endettement du SDE76. En 2017 le capital restant dû est de 3 853 497,40€ au 1^{er} janvier 2018.

Eu égard à la particularité évoquée de ses emprunts, la situation doit être mise en perspective avec les montants acquittés par les communes afin de donner une vision réaliste de la part de la dette dans nos charges.



Ce graphique illustre la part assumée par les communes et celle assumée par le SDE76. La première lecture permet de constater que dans moins de 5 ans la charge de la dette pour le syndicat sera résiduelle.

La tableau ci-dessous synthétise les annuités à la charge du SDE76, c'est-à-dire les intérêts et le capital) et les montants reversés par les communes.

	Annuité SDE76	Remboursement communes	Delta restant au budget SDE76
2017	1 749 182.23	1 062 742.91	686 439.32
2018	1 274 707.07	878 488.79	396 218.28
2019	973 755.97	658 536.39	315 219.58
2020	707 530.92	512 166.81	195 364.11
2021	457 089.52	340 997.71	116 091.81
2022	196 972.95	153 842.88	43 130.07

Attention, en 2017 la Métropole a soldé le restant dû au nom de ses communes pour un montant de 95 000€

III/ gestion et prévision de ressources humaines

A/ les ressources humaines 2015-2018

1-L'évolution des effectifs

Ce tableau ci-dessous illustre l'ensemble de nos effectifs et leurs statuts.

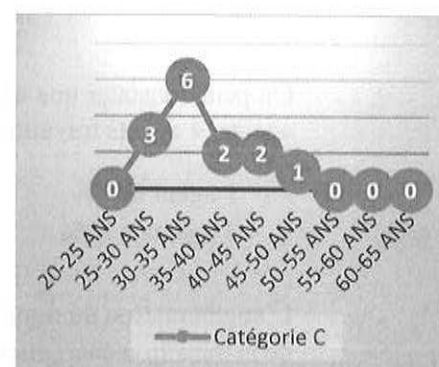
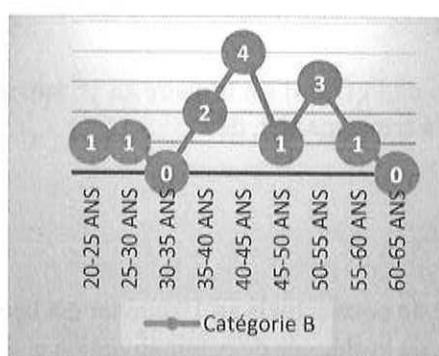
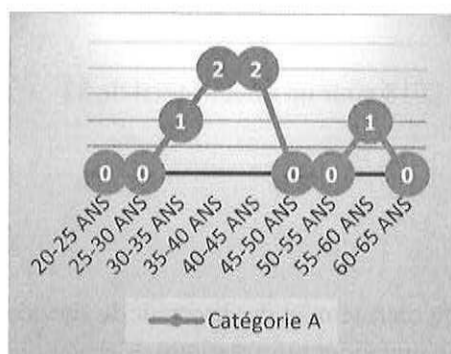
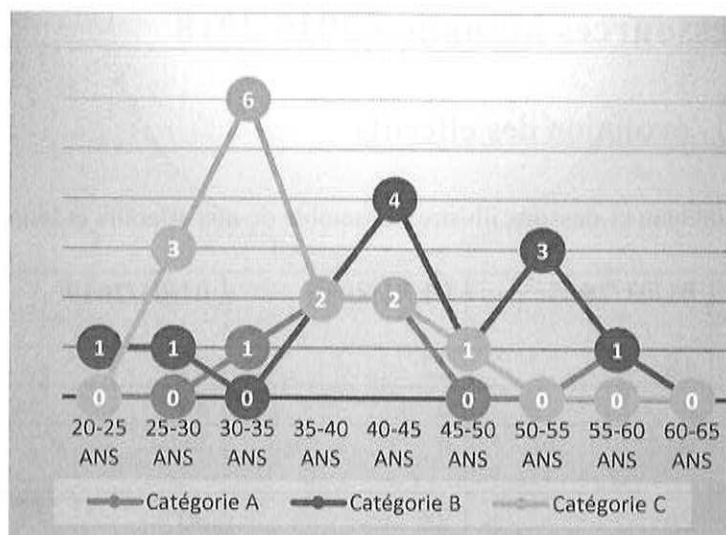
Statut des agents	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Titulaires	18	22	21	22
Contactuels	8	6	8	11
Contractuels CDG	0	0	1	0
Total	26	28	30	33
Total ETP	25,6	27,6	29,5	32,3

On peut constater que 67 % de l'effectif est titulaire au 1^{er} janvier 2018 pour un effectif total de 33 agents. 4 agents travaillent à temps partiel, dont :

- 1 agent à 90%.
- 3 agents à 80%.

L'augmentation du nombre de contractuels au 1^{er} janvier est liée au recrutement du directeur du service de la transition énergétique, de la chargée de communication et d'un ingénieur informatique. L'ensemble de ces postes est nécessaire pour assumer les nouvelles missions que le syndicat souhaite porter, et leur recrutement s'est réalisé conformément aux obligations législatives et donc au respect du statut. Comme pour les autres agents contractuels, le SDE76 fera le nécessaire pour les soutenir afin de leur permettre de réussir les épreuves des concours correspondant à leur grade.

2-La pyramide des âges

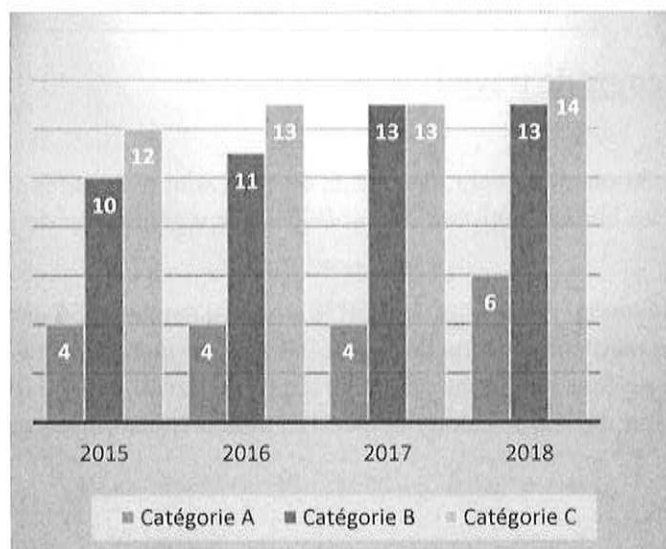


La pyramide des âges permet de constater les éléments suivants :

- Une grande vague de départs est à anticiper pour l'horizon 2028-2033 et concerne principalement la catégorie B. Elle sera suivie d'une seconde vague, plus importante, à l'horizon 2038-2043.
- La masse salariale du SDE76 est jeune, les plus jeunes étant majoritairement sur la catégorie C. Ces pyramides permettent de constater que le syndicat fait confiance à la jeunesse et permet ainsi aux jeunes fonctionnaires d'évoluer et d'accroître leurs compétences. Afin de permettre aux agents de s'épanouir dans la fonction publique et d'évoluer au cours de leur carrière, le SDE76 s'attache à accorder dans son plan de formation beaucoup de préparations aux concours. Ainsi, en 2017, cinq agents de catégories C ont bénéficié de la préparation au concours de rédacteur.

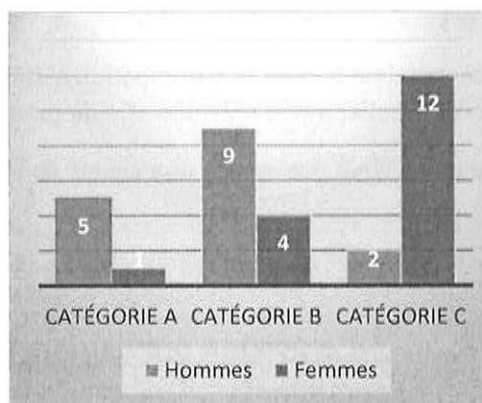
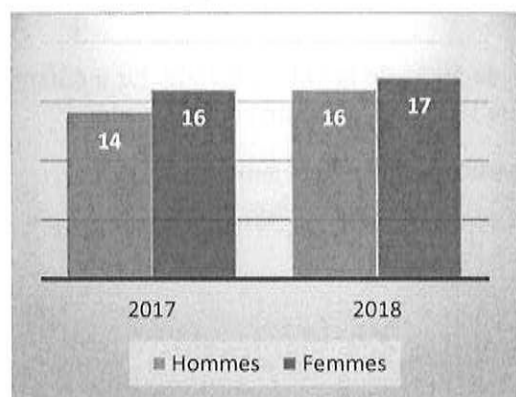
La moyenne d'âge des agents du SDE76 est de 39 ans.

3-La répartition des agents selon leur catégorie



Le nombre d'agents et leur répartition au sein des catégories A, B et C permet d'identifier une hausse maîtrisée des effectifs du SDE76, en lien avec le développement de l'activité de la structure. Le syndicat s'attache à toujours trouver l'équilibre nécessaire entre le maintien de l'évolution de ses effectifs et une évolution de ses compétences et de ses services.

4-Parité et diversité



Les effectifs du SDE76 sont composés d'autant de femmes que d'hommes. Une inégale répartition des sexes sera cependant constatée au sein des différentes catégories. Les femmes représentent 17% de la catégorie A, 31% de la catégorie B et 86% de la catégorie C. Cette situation n'est pas une particularité du SDE76 et elle ne révèle pas un traitement inégalitaire. En effet, la gestion de nos ressources humaines est basée sur l'égalité de traitement des agents en fonction de leur catégorie et de leur expérience et non en considération du sexe.

Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes (35 ans pour les femmes contre 42 ans pour les hommes).

5-Le temps de travail

En application de la législation en vigueur, les agents du SDE sont rémunérés sur la base de 35 heures. Cependant, plusieurs cycles horaires existent et sont évidemment générateur de jours de récupération du temps de travail.

Attentif aux conditions de travail des agents, le SDE76 a investi depuis 2016 dans un logiciel de gestion des temps permettant une meilleure gestion de celui-ci. Il a pu permettre à certains agents de bénéficier d'une plus grande souplesse dans leur organisation du temps de travail, tout en respectant les obligations liées à la bonne réalisation de nos missions de service public (notamment en respectant des plages horaires obligatoires).

6-La rémunération

Dans une logique de respect des équipes du SDE76 toutes les nouvelles dispositions juridiques sont anticipés grâce à un travail collaboratif avec les élus. En ce qui concerne la filière administrative, une préparation en amont de l'IFSE a permis une application de ce nouveau régime au 1er janvier 2017. La même anticipation a été réalisée pour la mise en place de la RIFSEP, mais l'absence de publication du décret pour la mise en œuvre effective à la catégorie B nous oblige à attendre.

Au-delà du traitement de base et du régime indemnitaire des agents, le syndicat prend en charge des éléments accessoires à la rémunération.

-les tickets restaurants dont la participation s'élève à hauteur de 60 % de la valeur faciale. Le montant est d'ailleurs régulièrement réévalué afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie.

-l'adhésion au CNAS permettant aux agents de bénéficier d'avantages de toutes natures.

7-La gestion prévisionnelle de l'emploi et des charges de personnels

-la gestion prévisionnelle de l'emploi

Face à l'évolution des champs de compétences des syndicats d'énergie, notamment avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, le SDE76 a recruté un nouveau cadre A. Afin de permettre au SDE76 de développer des compétences et un service public pertinent au profit du territoire de la Seine-Maritime, il est nécessaire d'étoffer le service transition énergétique nouvellement créé.

Nous sommes donc actuellement en cours de recrutement d'un technicien/technicienne pour prendre en charge les achats groupés d'énergie. Ce poste a déjà été occupé, avec une base de missions plus restreinte, il fait donc déjà partie des effectifs récapitulés plus haut.

De plus, le syndicat souhaite faire évoluer son expertise grâce à un conseiller en énergie partagé qui sera cofinancé par l'ADEME.

-évolution des charges de personnels

En adéquation avec la gestion pragmatique de nos dépenses de fonctionnement, le SDE76 anticipe ses charges de personnels pour ses prévisions budgétaires.

A effectif constant identique, le SDE76 estime ses charges de personnels à 1 725 000€. Mais les charges de personnels doivent être évaluées en adéquation avec la carrière des agents et notamment avec l'anticipation des changements d'échelon. Ce travail prospectif des coûts a été réalisé pour permettre de se projeter

Le tableau ci-dessous présente à effectif constant l'évolution budgétaire qui découlera des agents actuellement en service au syndicat. Ces données sont estimées toutes charges comprises et dans le contexte actuel du statut des fonctionnaires.

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution budget	12 538.07€	20 619.63€	14 187.23€	22 684€	12 217.81€

Dans une perspective d'évolution du SDE76, il semble nécessaire de recruter un technicien/technicienne pour la gestion de l'achat groupé d'énergie. Selon un coût moyen réalisé, cette dépense représenterait 44 000€ par an. Les recrutements sont en cours, le montant précis de la dépense sera donc inscrit au budget primitif.

De plus, un conseiller en énergie partagé est également en cours de recrutement. Le financement de ce poste se fait avec des financements de l'ADEME, ce qui porterait le montant annuel à environ 22 000€.

Soit une prévision de dépenses à hauteur de 1 800 000€.

4-les orientations budgétaires

A -Les perspectives stratégiques

L'année 2017 a été marquée par un travail accru du bureau syndical afin de fournir les pistes et orientations de travail nécessaires pour le déploiement de nouveaux domaines d'activités.

Ces perspectives doivent évidemment être développées tout en maintenant l'accent sur notre activité essentielle que constituent les réseaux d'électricité.

Le SDE76 se développe donc au profit de la transition énergétique, dans un esprit collaboratif avec les acteurs existant du territoire. Dans cette optique nous nous orientons vers le conseil et la mutualisation de données pour développer une efficacité énergétique dans le département.

Parallèlement, un travail est amorcé pour l'étude et l'installation de panneaux photovoltaïques. Dans cette optique 3 centrales d'une puissance de 36 kWc et une centrale de 100 kWc sont à l'étude en interne.

La mise en œuvre de ces projets nécessite un travail important pour le syndicat qui doit envisager toutes les solutions comptables et administratives pour la réussite de ces projets. C'est pourquoi il est étudié la création d'un budget annexe pour la mise en place d'un Service Public Industriel et Commercial.

Ces actions sont menées en en parallèle de nos travaux d'investissement historiques qui doivent rester la clé de voute de nos missions. Pour cela, le syndicat soutient l'investissement de nos adhérents conformément aux de participation délibérées.

	Réseaux électriques	Câbles EP	FT
Renforcement	100%	100%	30%
Extension éligible	95%	95%	30% hors terrassement
Effacement de réseaux	75%	75%	30%

Eclairage public	65%
MDE	80%
Etat des lieux préalable à la maintenance EP	80%
90 Bornes de recharges de véhicule électrique et les communes désignées dans l'AMI ADEME-REGION-SDE76	100% du fonctionnement
	100% de l'investissement

Le pourcentage de ces participations est débattu lors de la réunion de notre bureau syndical. La ligne directrice impulsée est toujours en faveur de nos adhérents et ces dépenses feront toujours partie des priorités d'action du syndicat.

B -Les orientations budgétaires

Le contexte financier des collectivités locales depuis plusieurs années rend les prévisions budgétaires délicates. Cette situation appelle donc à la prudence et au pragmatisme dans l'élaboration des budgets locaux.

Conscient de cette problématique, le syndicat fait primer le réalisme et estime ses recettes avec la sincérité qui s'impose. Nos taux de réalisation des recettes de fonctionnement sont en l'occurrence révélateurs de la juste estimation de celles-ci.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, les estimations proposées sont faites avec la prise en compte du départ de la métropole. De plus, la TCCFE étant indubitablement liée aux consommations notre estimation ne peut être fondée que sur une hypothèse. Quant aux redevances, dont la base de calcul est la population, il est réalisé une estimation prudente conformément au contexte de mutation territorial. Bien évidemment, le cycle budgétaire permettra d'ajuster ces estimations lors des décisions modificatives de crédit.

Estimation recettes fonctionnement	2017	2018
TCCFE (7351)	10 310 880,56 €	10 000 000
taxe départementale (73512)	7 976 247,96 €	7 900 000
R1 dite redevance de fonctionnement (7571)	388 290,53 €	380 000
R2 dite redevance d'investissement (7572)	3 067 288,79 €	3 000 000
redevance gaz (7573)	104 266,91 €	100 000
PCT (7574)	277 941,65 €	250 000
RODP (70322)	125 556,00 €	120 000

Soit une estimation prévisionnelle des recettes de fonctionnement : **21 750 000€**

Estimation dépenses obligatoires de fonctionnement	2018
011 charges à caractère général, dont GC et fonctionnement bornes.	7 000 000
012 charge de personnel	1 800 000
65 autres charges de gestion courante	150 000
66 charges financières	147 234.09
total	Environ 9 100 000€

Soit un reste disponible sans reprise du budget antérieur de 12 650 000€

Les premières perspectives d'affectation du résultat sont les suivantes :

Budget cumulé	Gestion 2017	Reprise résultat	RAR	total
Budget Principal	+2 719 000	F : 41 932 000 I :-2 561 000	-370 000	41 720 000

Total pour financement investissement avec les nouvelles recettes et reprise 2017 : 54 370 000€

Montant des engagements des programmes de travaux reportés sur budget 2018 :

Année	Engagements reportés HT sur 2018	Engagement participations HT pour 2018
2015	37 600	305 845.13
2016	8 576 855.35	2 479 993.69
2017	31 404 719.10	6 244 155.83
Total	40 019 174 .45 €	9 029 994.65 €

Dépenses et recettes reportées sur 2018 : 30 989 179.8€ pour **travaux programmés engagés, soit 31 000 000€** de dépenses pour les prévisions budgétaires.

Reste pour programme d'investissement 2018 : 23 370 000€

Le tableau ci-dessous indique le montant des travaux estimés pour le programme 2018, selon une demande similaire à 2017. Ces estimations seront affinées selon les projets retenus demandés par les adhérents. Lors du budget primitif, les AP/CP seront présentées dans leurs détails.

Nature des programmes	Hypothèse AP 2018	CP 2018
Renforcement et éradication de fil nu	Voté 10 000 000€	7 000 000€
effacement	19 000 000	9 500 000€
extension	2 300 000	1 500 000€
EP MDE	14 000 000	7 400 000€
dépenses SDE76	35 669 291€	25 400 000€

Inopinés 2018 : estimation à 2 000 000€ de dépenses pour le SDE76.

Autres inopinés (notamment les bornes) : 1 000 000€

Dépenses pour le gaz : 150 000€.

Dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2018 : 28 550 000€

Recettes FACE : 3 500 000€

Recette article 8 : 305 000€

SOIT une recette prévisible d'investissement de : 3 805 000€

SOIT un besoin pour la section d'investissement de 24 745 000€.

Comme chaque année, le SDE76 ne peut financer l'ensemble du programme de travaux pour 2018.

Dans ses perspectives d'évolutions et conformément à nos missions de service public, le syndicat travaille à l'adhésion de nouvelles communes qui généreront de nouvelles dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire de prévoir des crédits nouveaux pour accomplir ces travaux. Les montants ne pouvant être anticipés avant les études des travaux, nous sommes dans des hypothèses budgétaires qui seront exactes lors de la préparation du budget 2018.

La situation de la dette du syndicat étant maîtrisée et saine, aucun obstacle connu ne nous obligera à refuser des dépenses supplémentaires pour réaliser des travaux d'investissement.

5-le budget annexe de génie civil.

Le budget annexe est dédié au travaux de génie civil de télécommunication sous convention orange A.

Sa problématique est conditionnée par les qualifications de conventions qui en déterminent l'imputation comptable. En effet, ce budget regroupe l'ensemble des travaux de génie civil dont le SDE76 est propriétaire. Ce contexte rend délicates les prévisions budgétaires.

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

Ces réalisations et prévisions budgétaires sont soumises au qualification des conventions signées avec ORANGE, ce qui rend ces prévisions budgétaires délicates.

Comme pour toutes les collectivités gérant des travaux dont la réalisation impacte plusieurs années budgétaires, le SDE76 travaille activement à une optimisation réaliste des dépenses et des recettes.

Budget cumulé	Gestion 2017	Reprise résultat	RAR	total
GC	-238 000	-410 000	0	-648 000

6-le budget annexe de la maintenance d'éclairage public

La maintenance de l'éclairage public fait partie des missions de service public optionnelle. L'adhésion à ces compétences est facultative et le choix relève donc totalement des communes membres au SDE76.

La maintenance a pour objet de proposer un état des lieux du parc d'éclairage des adhérents et un entretien préventif et curatif. Grâce à la procédure des marchés publics, le syndicat a élaboré une mise en concurrence permettant inéluctablement de proposer des tarifs attractifs du fait de l'effet de masse des points lumineux.

Ce service est le seul pour lequel le SDE76 demande une participation afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement. La tarification est de 1€ par point lumineux.

Situation budgétaire :

Ce budget a la spécificité de ne comporter que des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Budget cumulé	Gestion 2017	Reprise résultat	RAR	total
Maintenance EP	-303 756	-138 613	0	-442 369

Créée en 2015, l'exécution budgétaire souffre toujours du décalage entre le paiement par le SDE76 de la maintenance préventive et les participations demandées aux communes pour cette maintenance. La variation des dépenses puis des recettes et son lissage permettra une perception des recettes en adéquation avec les dépenses.

Perspectives d'évolutions :

Conformément à notre désir d'évoluer et de satisfaire un plus grand nombre de communes, nous sommes en période de réflexion pour étendre fortement cette maintenance à d'autres adhérents possédant un parc de lanternes volumineux.

De plus, un logiciel est en cours de développement afin d'affiner et de perfectionner la connaissance de notre parc de points lumineux et d'armoires électriques.

Le SDE76 met tout en œuvre pour étoffer la qualité de son service public.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION
 (à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 240 rue Augustin Fresnel CS 20931 76237 ISNEAUVILLE CEDEX	<u>Date d'envoi :</u> <p style="text-align: center;">22 février 2018</p>
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Attribution appel d'offres ouvert « fourniture et livraison de titres restaurant et autres prestations »	Délib 2018/02/16-01 du 16/02/2018	
Avenant n° 3 au protocole PCT entre la FNCCR et Enedis	Délib 2018/02/16-02 du 16/02/2018	
Projet de plan de formation 2018	Délib 2018/02/16-03 du 16/02/2018	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délib 2018/02/16-04 du 16/02/2018	
Désignation des agents de contrôle	Délib 2018/02/16-05 du 16/02/2018	
Assistance et conseil juridique dans le cadre de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage en matière de production photovoltaïque »	Délib 2018/02/16-06 du 16/02/2018	
Achat d'énergie pour l'année 2019	Délib 2018/02/16-07 du 16/02/2018	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Somme Numérique	Délib 2018/02/16-08 du 16/02/2018	
Modification du règlement intérieur du SDE76 relatif aux procédures adaptées	Délib 2018/02/16-09 du 16/02/2018	
Rapport et débat d'orientation budgétaire 2018	Délib 2018/02/16-10 du 16/02/2018	
Adhésion à la communauté méthanisation Normandie et à Nov&atech	Délib 2018/02/16-11 du 16/02/2018	
<u>Cachet de la collectivité et signature :</u> 	<u>Cachet de réception de la préfecture :</u> 	

